

## [ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AU CHRU DE TOURS] 8 000 PROFESSIONNELS SONT APPELÉS AU VOTE

Le 8 décembre prochain, les élections professionnelles auront lieu à l'échelle nationale, dans l'ensemble des Fonctions Publiques. Au CHRU de Tours, ce sont 8 000 professionnels qui sont appelés à voter par voie électronique, entre le 5 et le 8 décembre, pour élire leurs représentants.

**AU CHRU DE TOURS**, ce sont 8 000 professionnels qui sont appelés à voter. Parmi eux : des infirmiers. ères, aides-soignant.es, masseurs-kiné, secrétaires médicales, techniciens de laboratoires, personnels de recherche, personnels techniques, administratifs et logistiques.

Cette année, le CHRU a choisi un vote 100% dématérialisé, car il permet d'ouvrir le scrutin sur une durée plus longue (ouverture le 5 à 20h30 et clôture le 8 à 16h30) et permet de voter depuis n'importe quel smartphone ou n'importe quel ordinateur personnel. En effet, cela facilite l'accès au vote à l'ensemble des professionnels, et notamment ceux travaillant majoritairement en horaires décalés, voire de nuit. Autre avantage majeur : les résultats pourront être annoncés dès 18h, le jour de la clôture.

Pour les professionnels qui seraient moins familiarisés avec cette modalité de vote ou qui auraient perdu leurs codes d'accès au site NEOVOTE (site sécurisé partenaire du CHRU pour les élections professionnelles), la Direction des Ressources Humaines a mis en place des kiosques, sur chaque site de l'établissement, afin d'accompagner les votants et les aider à régénérer leurs mots de passe si besoin.

Depuis plusieurs mois, la direction du CHRU, en lien avec les organisations syndicales, a déployé une communication forte auprès de ses professionnels afin de les informer des dates des élections, de leur importance et de leur organisation pratique. Parmi les actions de communication, une courte vidéo, nommée « Minute RH : Les Elections Professionnelles », a été diffusée sur les réseaux sociaux. Retrouvez-la ici.

Outre la gestion de ses propres scrutins, le CHRU de Tours assure également, en lien avec les directions des Centres Hospitaliers et des EHPAD du département, l'organisation des scrutins départementaux. Au total, ce sont donc 26 000 votes potentiels qui pourront être exprimés, sur l'ensemble des scrutins gérés par le CHRU.

Les élections professionnelles permettent d'élire des représentants du personnel. Ces derniers, une fois élus, vont jouer le rôle d'intermédiaire entre la direction et les salariés. Ils assurent l'expression collective des salariés et permettent la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie d'une institution/collectivité. Dans ce cadre, ils peuvent faire des propositions à la direction, ou examiner certains projets que cette dernière souhaite mettre en place.

En BREF

Au CHRU, les professionnels de santé doivent élire ceux qui les représenteront sur deux types d'instances représentatives : <u>les commissions paritaires</u> qui gèrent leur carrière ; <u>le Comité Social d'Etablissement</u>, qui rend un avis sur les projets importants et a compétence sur l'organisation du travail, les conditions de travail, le temps de travail, le régime indemnitaire...

Le CHRU est confronté à des enjeux importants tels que : l'attractivité des professionnels de santé, les conditions de travail, l'organisation territoriale, le financement du service public hospitalier. Les élections professionnelles revêtent une importance accrue au CHRU, notamment pour désigner celles et ceux qui siégeront en Comité Social d'Etablissement.

## **CONTACT PRESSE** -